

REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS

[Validation du formulaire](#)

[Imprimer le formulaire](#)

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES - ASSOCIATIONS

Nom ou raison sociale : **Regards Citoyens**

Acronyme :

Statut légal : **Association loi 1901**

Site internet : **<http://www.regardscitoyens.org>**

COORDONNÉES

Veillez indiquer les coordonnées du siège de votre organisme :

Numéro : **10**

Rue : **chemin Tricou**

Boîte postale :

Code postal : **31200**

Ville : **Toulouse**

Pays : **France**

Numéro de téléphone (+ **33**) **6 81880298 / 6 83823466 / 6 07060907 / 6 59070845**

Vous pouvez indiquer, ci-après, toute autre information ou précision que vous jugeriez utile concernant les coordonnées de votre organisme (ne pas saisir plus de 1 500 caractères) :

domicilié chez Laurent GUERBY

CATÉGORIES

Veillez préciser votre catégorie :

Organisation non gouvernementale

Association

DIRIGEANT / PERSONNE JURIDIQUEMENT RESPONSABLE

Madame Monsieur

Nom : **non applicable**

Prénom : **non applicable**

Fonction : **Conseil d'administration collégial partageant la responsabilité juridique**

PERSONNE CHARGÉE DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les informations nécessaires pour l'accès au Registre seront envoyées à l'adresse courriel individuelle que vous renseignerez ci-dessous.

Madame Monsieur

Nom : **non applicable**

Prénom : **non applicable**

Fonction : **Conseil d'administration collégial partageant la représentation de l'association**

Adresse courriel individuelle :

Téléphone : (+33) **6 81880298 / 6 83823466 / 6 07060907 / 6 59070845**

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE LA CARTE DE REPRÉSENTANT D'INTÉRÊTS

2

Il est possible de désigner jusqu'à cinq personnes chargées des relations avec l'Assemblée et pouvant bénéficier de la carte de représentant d'intérêts.

Noms des bénéficiaires :

- Madame Monsieur

Nom : **Boutet**

Prénom : **Christophe**

- Madame Monsieur

Nom : **Gayou**

Prénom : **David**

- Madame Monsieur

Nom : **Massot**

Prénom : **François**

- Madame Monsieur

Nom : **Morlier**

Prénom : **Tanguy**

- Madame Monsieur

Nom : Ooghe-Tabanou

Prénom : Benjamin

OBJECTIFS ET MISSIONS

Veillez décrire les objectifs et les missions de votre organisme (ne pas saisir plus de 1 500 caractères) :

Notre association, transpartisane, a pour objet de renforcer l'éducation et l'engagement civique en promouvant par la pratique le libre accès aux données publiques et leur réutilisation, notamment pour des usages citoyens ou de valorisation des institutions.

L'association entend notamment réaliser les objectifs suivants : créer des outils citoyens de valorisation et d'évaluation des politiques publiques et de l'action publique ; promouvoir les licences libres et les formats ouverts pour les données publiques ; ...

Les statuts de l'association sont disponibles en ligne :

<http://www.regardscitoyens.org/documents/RegardsCitoyens-Statuts-v2.pdf>

NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS QUI RELÈVENT DU CHAMP D'APPLICATION DU REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS

Nombre de personnes : 11

3 Informations complémentaires (ne pas saisir plus de 1 500 caractères) :

Tous les membres du Conseil d'administration

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Principales initiatives liées à l'Assemblée nationale couvertes l'année précédente par des activités relevant du champ d'application du registre des représentants d'intérêts (ne pas saisir plus de 4 000 caractères) :

En 2013, Regards Citoyens s'est investi dans 3 plaidoyers auprès des parlementaires :

- établissement d'un registre obligatoire des lobbyistes permettant de tracer les dépenses et actions des représentants d'intérêts (rencontres vice-président et déontologie, propositions lois transparence) ;

- conflits d'intérêts et déontologie de la vie politique : propositions pour les projets de lois pour la Transparence de la vie Politique ;

- ouverture des données parlementaires, votes, délégations, ...

L'ensemble des plaidoyers et amendements proposés est rendu public à tous en ligne à l'adresse suivante : <http://www.regardscitoyens.org/documents/notes/>

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES PAR L'ORGANISME

Nombre de personnes : **0**

DOMAINE D'ACTIVITÉS

Le référencement facilitera la recherche par thème dans le registre des représentants d'intérêts. Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs thèmes :

- Affaires institutionnelles, vie publique
- Agriculture, élevage, pêche, bois
- Agroalimentaire
- Artisanat
- Audiovisuel et médias, économie numérique
- Arts et culture
- Bâtiment, travaux publics
- Banque, Assurance, finances
- Budget et finances publiques
- Collectivités locales
- Commerce, distribution
- Consommation et concurrence
- Coopération et Développement
- Défense, armement
- Droit des sociétés
- Éducation, enseignement, formation
- Emploi
- Énergie, eau
- Environnement, écologie, développement durable
- Famille
- Fiscalité
- Finances sociales
- Gouvernance
- Handicap
- Hôtellerie, restauration
- Immobilier, habitat, logement
- Industrie
- Jeunesse
- Justice et affaires intérieures
- Politique régionale,
- Presse, édition
- Professions libérales
- Recherche et technologie
- Santé
- Sécurité
- Sport, loisirs, tourisme
- Télécommunications
- Transports, logistique

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Si votre organisme est membre d'une ou de plusieurs associations/fédérations/confédérations ou s'il appartient à un réseau, même *ad hoc*, vous avez ci-dessous la possibilité de décrire ces liens (ne pas saisir plus de 1 500 caractères) :

Regards Citoyens participe aux activités de plusieurs groupes internationaux :

- **L'Alliance for Lobbying Transparency and Ethics Regulation (ALTER-EU), coalition de plus de 200 organisations préoccupées par l'influence croissante exercée par les lobbyistes sur l'agenda politique en Europe : <http://www.alter-eu.org/>**
- **L'Open Knowledge Foundation (groupe local français), organisation à but non lucratif promouvant la culture libre sous toutes ses formes : <http://fr.okfn.org>**
- **La coalition Opening Parliament rassemble autour de la Déclaration pour l'Ouverture et la Transparence des Parlements une communauté de plus de 100 organisations dans plus de 75 pays : <http://www.openingparliament.org/>**

CODE DE CONDUITE

Veillez préciser si votre organisme, ou à titre individuel, les personnes référencées à l'Assemblée, sont déjà adhérentes à un code de conduite, une charte éthique, une charte sur le lobbying ou s'astreignent au respect d'un cadre déontologique, quel qu'il soit :

L'article 9 des statuts de Regards Citoyens encadre la gestion des conflits d'intérêts : « Un membre ne peut prendre part à une délibération ou un vote lorsque ceux-ci portent sur une décision relative à une autre structure dont il est membre, salarié ou avec laquelle il entretient des liens d'intérêts.

« Les administrateurs déclarent publiquement leurs intérêts actuels et des 5 dernières années. Le modèle et le mode de déclaration des intérêts est défini par le règlement intérieur. »

6

DONNÉES FINANCIÈRES

Veillez indiquer ci-après le budget de votre organisme ainsi que sa ventilation entre ses principales sources de financement.

Budget global (en euros) : **3380 € en 2013**

Dont financement public : **2570 € en 2013 (région Île-de-France PICRI)**

Dont autres sources :

- Dons : **540 €**
- Cotisations des membres : **0 €**
- Commercialisation de produits, services : **0 €**
- Autres : **270 € (défraiement déplacement évènement)**

Veillez indiquer ci-dessous une estimation des coûts liés aux activités directes de représentation d'intérêts (exercées par votre organisme auprès du Parlement durant cet exercice. Vous avez le choix entre déclarer cette estimation ou indiquer une fourchette de montants :

Option 1 : estimation des coûts exprimée en montants absolus :

Estimation des coûts en euros : **200 €**

Option 2 : estimation des coûts située dans la tranche appropriée

Entre 0 et 10 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 3 250 000 et 3 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 10 000 et 20 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 3 500 000 et 3 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 20 000 et 30 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 3 750 000 et 4 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 30 000 et 40 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 4 000 000 et 4 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 40 000 et 50 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 4 250 000 et 4 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 50 000 et 100 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 4 500 000 et 4 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 100 000 et 150 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 4 750 000 et 5 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 150 000 et 200 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5 000 000 et 5 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 200 000 et 250 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5 250 000 et 5 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 250 000 et 300 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5 500 000 et 5 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 300 000 et 350 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5 750 000 et 6 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 350 000 et 400 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6 000 000 et 6 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 400 000 et 450 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6 250 000 et 6 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 450 000 et 500 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6 500 000 et 6 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 500 000 et 600 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6 750 000 et 7 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 600 000 et 700 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7 000 000 et 7 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 700 000 et 800 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7 250 000 et 7 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 800 000 et 900 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7 500 000 et 7 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 900 000 et 1 000 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7 750 000 et 8 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1 000 000 et 1 250 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 8 000 000 et 8 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1 250 000 et 1 500 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 8 250 000 et 8 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1 500 000 et 1 750 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 8 500 000 et 8 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1 750 000 et 2 000 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 8 750 000 et 9 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2 000 000 et 2 250 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 9 000 000 et 9 250 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2 250 000 et 2 500 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 9 250 000 et 9 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2 500 000 et 2 750 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 9 500 000 et 9 750 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2 750 000 et 3 000 000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 9 750 000 et 10 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 3 000 000 et 3 250 000 €	<input type="checkbox"/>	>10 000 000 €	<input type="checkbox"/>

Veillez indiquer si vous faites appel, dans votre activité de représentation d'intérêts, à un intermédiaire (même de façon ponctuelle), de type cabinet de consultants spécialisés, cabinet d'avocats, professionnels des relations publiques :

Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Vous avez la possibilité d'indiquer dans ce champ toute autre information financière ou précision complémentaire que vous jugeriez utile au regard de la transparence (Ne pas saisir plus de 1 500 caractères) :

L'essentiel des coûts associables à nos plaidoyers consiste en du temps humain consacré comme bénévoles ainsi qu'aux quelques dépenses de communication, d'électricité ou de frais d'accès à internet pour assurer notre veille, rédiger nos plaidoyers et les faire parvenir aux parlementaires. Quelques dépenses occasionnelles de timbres ou déplacements peuvent également être comptabilisées.
Le détail des comptes de l'association est publié en ligne : <http://www.nosdonnees.fr/dataset/comptes-de-lassociation-regards-citoyens>

8

OUTIL DE VEILLE

L'Assemblée nationale met à disposition des représentants d'intérêts inscrits sur le registre des outils de veille et d'alerte leur permettant d'être informés de l'actualité parlementaire dans les domaines de leur choix. Vous pouvez pour cela vous inscrire en vous rendant à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/abonnement.asp>

VALIDATION DU FORMULAIRE ET ADHÉSION AU CODE DE CONDUITE

En répondant à ce formulaire, vous avez pris connaissance du Code de conduite et des règles qu'il contient ; vous déclarez que l'organisme que vous êtes mandaté pour inscrire sur le registre des représentants d'intérêts de l'Assemblée nationale s'engage à respecter ce code.

Validation du formulaire

ATTENTION : *La validation du document ne vaut pas inscription et publication sur le registre. Afin que votre demande d'inscription soit prise en compte, il vous revient d'imprimer un exemplaire du formulaire, et de le retourner **signé** avec le cachet de l'entité.*

Le formulaire doit être ensuite adressé, de préférence par courriel, sous forme de document scanné à l'adresse suivante : Sgap-ri@assemblee-nationale.fr

*Ou, à défaut, par courrier postal à : Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
(Registre des représentants d'intérêts)*

*126 rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP*

C'est seulement une fois que le Secrétariat général aura reçu l'exemplaire signé que la mise en ligne sera effective.

Code de conduite applicable aux représentants d'intérêts

1. Les représentants d'intérêts se conforment aux obligations déclaratives prévues par le Bureau et acceptent de rendre publiques les informations contenues dans leur déclaration. Ils doivent ultérieurement transmettre au Bureau tout élément de nature à modifier ou compléter ces informations.
2. Dans leurs contacts avec les députés, les représentants d'intérêts doivent indiquer leur identité, l'organisme pour lequel ils travaillent et les intérêts qu'ils représentent. Lors d'une rencontre avec un député, les sociétés de conseil doivent informer de façon claire le député du nom du client qu'elles représentent lors de ce rendez-vous ; elles doivent être en mesure de produire tout document permettant au député de connaître la nature du mandat confié par leur client.
3. Les représentants d'intérêts se conforment aux règles d'accès et de circulation dans les locaux de l'Assemblée nationale. Ils sont tenus d'y porter leur badge en évidence. Ils n'ont accès à ces locaux que dans le cadre de la mission ponctuelle qui les amène à l'Assemblée : ils ne peuvent en aucun cas avoir accès à d'autres locaux que ceux concernés par les motifs donnés à l'accueil pour obtenir leur badge d'accès.
4. Il leur est interdit de céder à titre onéreux, ou contre toute forme de contrepartie, des documents parlementaires ainsi que tout autre document de l'Assemblée nationale.
5. Il leur est interdit d'utiliser du papier à en-tête ou le logo de l'Assemblée nationale.
6. Les représentants d'intérêts doivent s'abstenir de toute démarche en vue d'obtenir des informations ou des décisions par des moyens frauduleux.
7. Les informations apportées aux députés par les représentants d'intérêts doivent être ouvertes sans discrimination à tous les députés quelle que soit leur appartenance politique.
8. Ces informations ne doivent pas comporter d'éléments volontairement inexacts destinés à induire les députés en erreur.
9. Toute démarche publicitaire ou commerciale est strictement interdite aux représentants d'intérêts dans les locaux de l'Assemblée nationale.

10. Les représentants d'intérêts ne peuvent se prévaloir, vis-à-vis de tiers, à des fins commerciales ou publicitaires, de leur présence sur la liste fixée par le Bureau. Ils ne présentent pas, dans leurs relations avec l'Assemblée nationale ou des tiers, l'inscription sur le registre des représentants d'intérêts comme une reconnaissance officielle ou un lien quelconque avec l'Assemblée nationale de nature à induire leurs interlocuteurs en erreur.

11. Les prises de parole dans les colloques organisés au sein de l'Assemblée nationale par les représentants d'intérêts inscrits sur le registre, ou toute autre entité extérieure à l'Assemblée nationale, ne peuvent en aucune façon dépendre d'une participation financière, sous quelque forme que ce soit.

12. Le non-respect du code de conduite par ceux qui s'enregistrent ou par leurs représentants peut conduire le Bureau, après instruction, à la suspension ou la radiation du registre ; cette décision peut être publiée sur le site internet.

Paris, le 29/12/13

Collectif Regards Citoyens
contact@regardscitoyens.org

